

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1682

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 34 rue Berjon

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1682**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 34 rue Berjon

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Madame Anne-Charlotte Long et monsieur Mathieu Letheule ont sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement et l'acquisition d'une emprise située au droit de leur propriété privée au numéro 34 de la rue Berjon à Lyon 9ème.

L'emprise cédée deviendrait un espace clos et végétalisé.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur une emprise d'une superficie de 112 m² environ, située 34 rue Berjon à Lyon 9ème.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Eau du Grand Lyon, ENEDIS, Grand Lyon Réseau Exploitants, GRDF, la Mairie de Lyon, Numericable et Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge des futurs acquéreurs.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Il est à noter que la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement dispose d'un collecteur d'assainissement (hauteur 1,80 m). De ce fait, il conviendra de prévoir :

- la mise en place d'une servitude *non aedificandi* (pas de construction et pas d'arbres au-dessus et à moins de 1,5 m du réseau),
- le maintien des accès au réseau existant en continu pour les opérations de curage et les travaux de réhabilitation si nécessaire.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, la procédure a été dispensée d'enquête publique préalable en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La cession à titre onéreux est présentée, par délibération séparée, à l'ordre du jour de la présente Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie de 112 m² environ, située 34 rue Berjon à Lyon 9ème.

2° - Intègre l'emprise susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022